



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance maladie maternité : généralités

Question écrite n° 89837

## Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le contrôle de la caisse des Français de l'étranger. Côté recettes, les cotisations versées à la CFE par ses adhérents ont été augmentées en 2010, à hauteur par exemple de 12,5 % pour les retraités français résidant au Maroc. Côté dépenses, la CFE finance des associations pour environ 1 million à 2 millions d'euros par an. Or la méthode de sélection de ces bénéficiaires manque de clarté. Les subventions versées par la caisse aux sociétés françaises de bienfaisance situées au Maroc représentent notamment près de 15 % du total de cette somme, mais les raisons de cette contribution privilégiée ne sont pas précisées. Enfin, la CFE s'est associée par voie contractuelle à de nombreuses compagnies d'assurance privée dont les critères de sélection n'ont pas, là encore, été définis. Bien que cette caisse présente des comptes excédentaires, il demande de bien vouloir lui indiquer s'il ne faudrait pas augmenter la diffusion et préciser le contenu des comptes de la CFE, pour chaque pays, étant entendu que l'éloignement de chacun des adhérents ne doit pas avoir de conséquences sur leur accessibilité vis-à-vis de la structure qu'ils financent.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rudy Salles](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89837

**Rubrique :** Français de l'étranger

**Ministère interrogé :** Travail, solidarité et fonction publique

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2010, page 10761

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)